

SST no 1



Vous avez travaillé ces derniers jours dans un des établissements du CIUSSS de la Capitale-Nationale?

Vous avez malheureusement des symptômes s'apparentant à la COVID-19?

Vous êtes allés vous faire tester dans un des centres de dépistage?

Vous avez obtenu un test PCR positif et vous avez le résultat en votre possession?

**N'attendez pas! Faites votre réclamation à la CNESST dès maintenant!**

Commencez par vous inscrire sur le site de la CNESST :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/mon-espace-cnesst/mon-espace-cnesst-travailleuses-travailleurs>

Puis, faites votre réclamation du travailleur.

L'employeur décide présentement, et ce, de manière arbitraire, de vous indemniser en assurance salaire s'il considère que vous avez contracté la COVID-19 dans la communauté.

**En vérité, puisqu'il est prouvé que c'est un virus qui circule dans l'air, les chances de l'avoir contracté dans votre lieu de travail sont tout aussi grandes. C'est pourquoi vous devez faire votre réclamation à la CNESST.**

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus de renseignements.

Votre équipe syndicale